

# WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 21 décembre 2016

À l'attention des membres de la  
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert  
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert  
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour réaménager partiellement la place et abattre deux arbres, place Verheyleweghen.

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, nous souhaitons souligner la qualité du réaménagement proposer avec de nombreux aménagements qualitatifs pour les piétons, cyclistes et usagers des transports en commun.

Ensuite, nous désirons vous faire part de nos remarques concernant la mobilité douce, la gestion de l'eau et le maintien de la biodiversité.

Comme vous le savez, notre association s'intéresse particulièrement à la mobilité douce, qui a bien été prise en compte pour ce projet, mais aussi à la question de la gestion de l'eau et plus particulièrement des eaux pluviales et de ruissellement.

La mobilité douce a bien été prise en compte dans la réalisation du projet, néanmoins nous rappelons qu'une attention toute particulière doit être portée à la hauteur des trottoirs et la déclivité des pentes d'accès aux passages piétons afin de permettre aux PMR de les emprunter. Nous souhaiterions donc qu'à hauteur des traversées piétonnes, les trottoirs soient le plus bas possible.

Le projet propose la création d'une berme centrale dans le bas de l'avenue Georges-Henri à hauteur des deux arrêts de bus. Au vu de l'implantation de cette berme, de la déclivité du terrain et du risque d'inondations dans ce quartier, nous voyons dans la création de cette berme l'opportunité pour la Commune de Woluwe-Saint-Lambert de créer une noue à l'instar de ce que la Région fait sur le boulevard de la Woluwe.

En effet, cette berme d'environ 175 m<sup>2</sup> pourrait servir de zone tampon qui récolterait les eaux de ruissellement venant de l'avenue Georges-Henri et de l'avenue de Mai. Ce type de dispositif (voir annexe) a l'avantage d'être simple, de ne pas utiliser un nouvel espace et de permettre, si un réseau cohérent est mis en place, une réelle protection lors des épisodes orageux.

Nous aimerions que la Commune envisage de créer ce type d'aménagement à plusieurs endroits de son territoire afin de créer un véritable maillage bleu qui permettrait d'infiltrer, d'évaporer et de ralentir les eaux de ruissellement qui se déversent dans le fond de vallée. Ce réseau offrirait, à terme, une réelle protection supplémentaire pour les habitations en aval. La création d'une noue dans la berme centrale du projet de réaménagement de la Place Verheyleweghen pourrait en être une première étape. Nous pourrions élaborer l'une au l'autre proposition assez simple.

# WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Un dernier aspect regrettable, il s'agit de l'abattage des deux arbres dans le bas de l'avenue Georges-Henri. En effet, lors de leurs floraisons ces arbres sont très beaux (voir annexe) et participent aussi à la biodiversité et au maillage vert. Ne serait-il pas possible de les préserver en agrandissant les pieds d'arbres afin d'empêcher les racines de desceller le trottoir, si c'est cela le problème ? Ou alors de les déplacer comme la fait récemment la commune de Bruxelles-Ville ? Quels seront les deux arbres qui seront plantés un peu plus haut en remplacement de ceux-ci ?

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

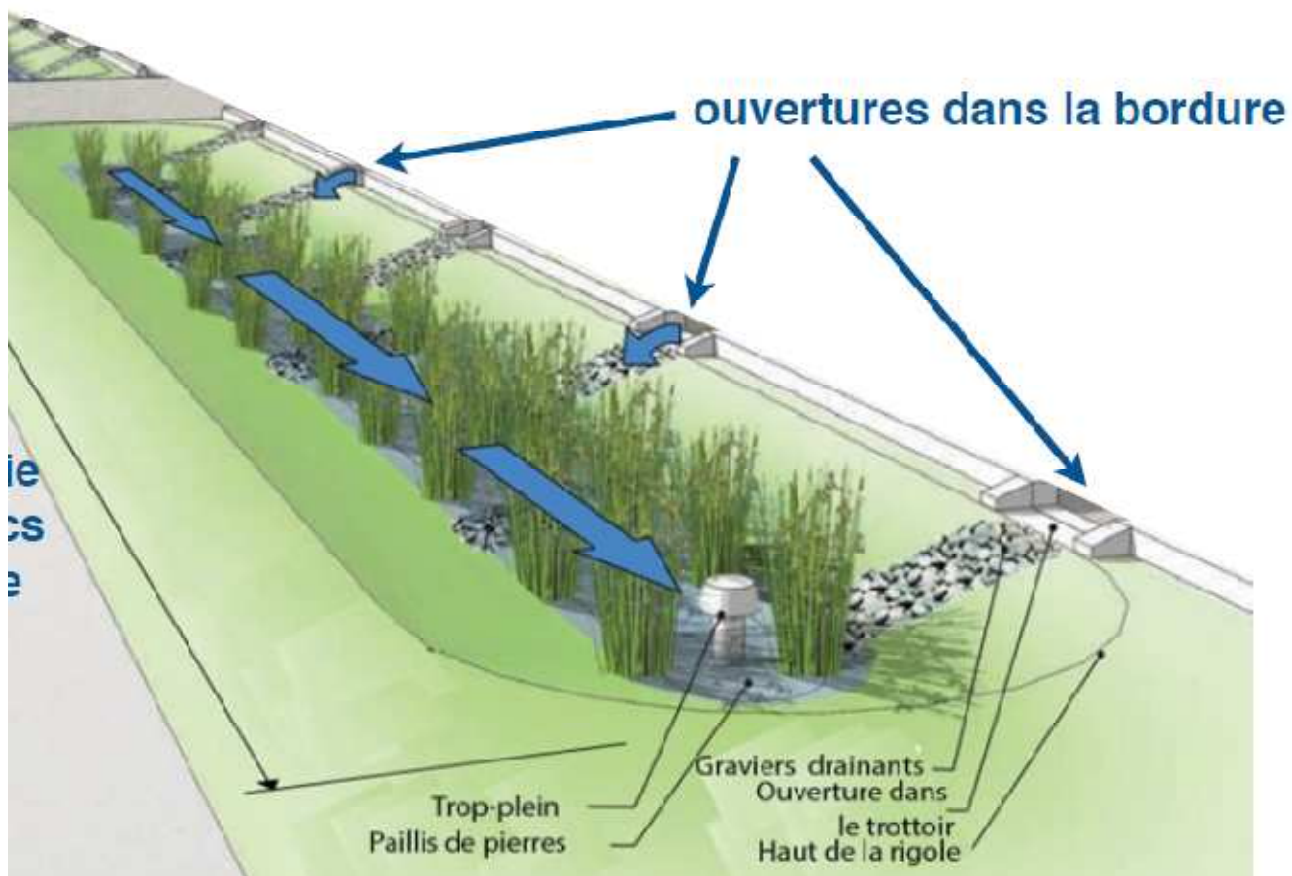
Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,  
Coordinateur

# WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Annexe:

- Exemple de dispositif de noue:



- Arbre du bas de l'avenue Georges-Henry en fleur:

